

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE - SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026 AUT 061

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2026

**AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune,
- Considérant la demande présentée par la Société DEVILLERS TP afin d'occuper temporairement le domaine public lors des travaux d'assainissement le long de la Caserne Huxelles à Gravelines.

AUTORISE

Article 1 : Une bande de 2 mètres linéaires le long de la caserne Huxelles sera réservée aux travaux de la Société DEVILLERS TP.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe le pétitionnaire,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Article 2 : Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route et pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants, dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Du 30 mars au 10 avril 2026 inclus

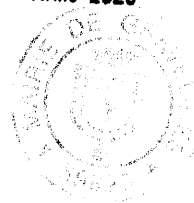
FAIT A GRAVELINES LE 25 MARS 2026

Le Maire,

Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

25 MARS 2026



2001-2002

2001-2002